RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Gardien / Gardienne de police municipale

Sur le terrain, le gardien ou la gardienne de police municipale contribue à la sécurité en veillant à l'application des arrêtés municipaux et dressant des procès-verbaux si besoin. Polyvalence, rigueur et sang-froid sont nécessaires pour ce métier de proximité.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **3E**

Salaire débutant : **1868 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Agent / agente de police municipale, Gardien-brigadier / gardienne-brigadière, Policier municipal / policière municipale

Secteurs professionnels : Fonction publique, Sécurité

Centres d'intérêt : J'ai le sens du service public, Je souhaite faire respecter la loi, les règles, J'aime me déplacer, voyager, Je souhaite protéger et secourir, J'aime les sensations fortes



© Onisep Reims

Le métier

Gérer le quotidien d'une localité

Sous l'autorité de la ville, le gardien ou la gardienne de police municipale assure des missions de médiation et de prévention de la délinquance, de surveillance des quartiers et des lieux publics, de régulation du stationnement, des foires et des marchés ou encore de gestion des foules lors d'événements. Il s'agit aussi de gérer les objets trouvés, capturer les chiens errants, mettre en fourrière des véhicules abandonnés etc. Dans les métropoles importantes bénéficiant d'effectifs plus nombreux, les tâches peuvent-être plus précises : surveiller et analyser les images des caméras de surveillance qui quadrillent l'espace public, constater des implantations illégales...

Assurer un rôle de police

Avec certains pouvoirs de police judiciaire, le gardien ou la gardienne de police municipale peut constater des crimes et délits, verbaliser les infractions aux arrêtés d'une mairie, au code de la route (contrôles routiers, dépistages d'alcoolémie etc.), à l'environnement (propreté des rues ou bien affichage sauvage), aux nuisances sonores etc. Ces actions viennent en appui aux autres professionnels agissant dans la lutte contre l'insécurité, comme les gendarmes et les policiers nationaux. Toutefois, les gardiens de police municipale n'ont pas les mêmes attributions. Lorsqu'un voleur est interpellé, il leur faut appeler la Police nationale qui, elle, décidera des suites à donner à l'affaire.

Compétences requises

Sens relationnel et discrétion

En contact permanent avec les habitants de sa commune, le gardien ou la gardienne de police municipale sait écouter, dialoguer et informer. La discrétion fait aussi partie intégrante du métier.

Disponibilité et sang-froid

Très souvent dehors, l'agent ou l'agente de police municipale possède une bonne condition physique. C'est d'autant plus vrai pour les agents dont les déplacements se font à vélo et qui accumulent les kilomètres journaliers. Pour tous, une bonne maîtrise de soi est exigée car il faut souvent intervenir dans des situations conflictuelles entre

les personnes. Le comportement du gardien ou de la gardienne de police municipale, en patrouille sur la voie publique, doit être irréprochable en toutes circonstances.

Où l'exercer ?

Sur le terrain

À pied, en VTT ou en voiture, toujours en uniforme, le gardien ou la gardienne de police municipale est au contact direct de la population. Il ou elle sillonne les rues, les marchés, les quartiers sensibles; surveille les abords des écoles; se rend dans les manifestations sportives et culturelles organisées par la ville, etc. Il leur est aussi demandé d'être à l'écoute des besoins des citoyens, de leur porter assistance, d'établir des mains courantes en cas de plainte et de traiter tout dysfonctionnement. Certains agents de police municipale circulent en moto ou à cheval pour mieux s'adapter au terrain qu'ils doivent couvrir.

Dans un bureau

Souvent à l'extérieur, ces policiers doivent aussi se rendre au bureau pour rédiger et transmettre de nombreux documents : rapports d'activité, comptes rendus des missions d'îlotage et de prévention, tenue des registres du suivi des affaires, enregistrement et transmission des procès-verbaux ou encore des amendes. Lors de permanences, ils accueillent le public et l'orientent vers les services compétents. Ils doivent effectuer des permanences à tour de rôle les soirs, jours fériés et week-end.

Dans la Fonction publique territoriale

Ces agents de police sont des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, exerçant pour les collectivités. Dans les grands villes, leur responsable hiérarchique est le directeur ou la directrice de police municipale, lui ou elle-même sous la responsabilité du ou de la maire de la commune.

Les études

Le métier est accessible aux lauréats et lauréates du concours de gardien-brigadier, ouvert aux titulaires du DNB (diplôme national du brevet) au minimum. Si tout CAP convient, celui d'agent de sécurité est bien adapté. Après réussite au concours, les candidats et candidates s'inscrivent sur une liste d'aptitude (qui permet aussi aux collectivités de recruter des fonctionnaires de police municipale) et se mettent à la recherche d'un poste. Ils ou elles disposent alors de 3 ans pour le trouver. Ils ou elles suivent une formation de 6 mois au CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). Un poste d'encadrement comme chef ou cheffe de service est accessible sur concours après le bac.

Après la 3^{e}

CAP agent de sécurité ou équivalent

Niveau bac

Bac professionnel métiers de la sécurité ou équivalent

Emploi et secteur

Des postes en augmentation

Les postes offerts varient d'une année sur l'autre mais se comptent par centaines. Avec le développement des politiques publiques de sécurité, de l'accroissement des compétences en ce domaine, l'emploi est en croissance. Il faut remplacer les départs en retraite au sein des polices municipales des grandes villes. Les collectivités de taille moyenne augmentent les effectifs pour répondre à la demande de sécurité grandissante des citoyens et les communes plus petites créent leurs polices municipales.

Formation et évolution

La progression de carrière au sein de la police municipale est structurée. Grâce à la formation et aux concours internes, elle permet de devenir brigadier ou brigadière. Au fil des ans, il est ensuite possible d'accéder au grade de brigadier-chef / brigadière-cheffe, chef / cheffe de service, et pourquoi pas directeur / directrice de police municipale. A noter que la formation continue permet de développer ses compétences tout au long de la carrière, par exemple en tir, secourisme, droit pénal, etc. La mobilité fonctionnelle permet aussi d'intégrer d'autres corps de sécurité : police nationale, gendarmerie, sécurité civile.

Secteur

Sécurité

Salaire du débutant *

À partir de 1868 euros brut par mois, hors primes.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Offres d'emploi dans la fonction publique territoriale.

Témoignage d'un policier municipal formateur à Toulouse

Centres d'intérêt

Autres métiers à découvrir

Gendarme technologies numériques

Gendarme du gign

Analyste criminel

Policier enquêteur

Officier de sapeur-pompier